

Toutes et tous en grève contre la loi Darmanin !

ASSO Solidaires appelle à la grève dans le secteur associatif, le 25 janvier 2024, jour de l'examen par le Conseil constitutionnel de la loi immigration.

La loi immigration, votée le 19 décembre avec les voix de la "majorité présidentielle", de la droite et de l'extrême droite, piétine les droits fondamentaux et constitue une honte pour un pays qui se dit être une terre d'asile et d'accueil.

En s'attaquant aux personnes issues de l'immigration il s'agit d'un pas encore plus fort vers une précarisation à outrance des personnes exilées et de leurs familles, installées en France récemment ou non. Cette loi prévoit notamment :

- L'exclusion de l'accès aux aides sociales des étranger.es, par l'application de la préférence nationale;
- L'exclusion des personnes visées par une obligation de quitter le territoire français (OQTF) du droit à l'hébergement d'urgence;
- Un renforcement du pouvoir arbitraire des préfets et de l'administration : les étranger.es pourront se voir refuser la régularisation au cas par cas pour des notions vaseuses telles que le « non-respect des valeurs de la République »;
- La remise en cause de l'acquisition de la nationalité française pour les enfants né·es en France mais dont les parents sont étranger.es;
- Le rétablissement du délit de séjour irrégulier, aboli en 2012;
- Avec l'ouverture de la déchéance de nationalité, elle constitue aussi une attaque fondamentale contre tou.te.s les descendant.e.s d'immigré.es.

Ces nouvelles dispositions viennent encore dégrader les conditions et la qualité de travail des salarié.es des associations du secteur de la santé, de l'accompagnement social, de l'accès aux soins communautaires, de l'animation et de l'insertion sociale et professionnelle. Dans un contexte d'explosion de la précarité, du mal-logement et du recours à l'aide alimentaire, ces mesures vont contribuer à augmenter le nombre de bénéficiaires et alourdir les listes d'attentes que les associations n'ont déjà pas les moyens de traiter.

L'annonce d'une suppression de l'Aide Médicale d'Etat début 2024 nous fait craindre une impossibilité pour les salarié-es des associations de prévention médicale, de lutte contre les violences conjugales, de santé sexuelle et de réduction des risques addictifs de proposer des suivis et de maintenir les parcours de soin.

Les contraintes à la liberté de circuler et les menaces grandissantes d'expulsions font craindre aux travailleur.euses de la petite enfance et de l'animation une forte dégradation des possibilités d'accompagnement des familles et des discontinuités dans la prise en charge éducative et scolaire. Ceci entraînera une aggravation du climat d'angoisse et d'insécurité vis à vis de l'administration.

Le pouvoir supplémentaire donné aux préfets et à l'administration va rajouter de l'arbitraire dans leurs décisions et donc compliquer davantage le travail des salarié.es de l'accompagnement juridique et à l'accès aux droits des personnes étrangères.

Les salarié.es des associations de cours de Français Langue Étrangère dénoncent le durcissement des critères de français pour accéder à la nationalité ou aux titres de séjour ne fera qu'augmenter encore plus les listes d'attente alors que les moyens sont en baisse depuis des années.

ASSO-Solidaires appelle toutes et tous les travailleur.ses du secteur associatif, partout en France, à manifester le dimanche 21 janvier dans les rues, à faire grève le jeudi 25 janvier, à participer à l'ensemble des initiatives pour le retrait de cette loi et à désobéir contre les mesures qu'elle prévoit ! Liberté de circulation, d'installation et régularisation pour toutes et tous !

Paris, le 19 janvier 2024.



**ACTION DES SALARIÉ-E-S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Syndicat ASSO
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
contact@syndicat-asso.fr / www.syndicat-asso.fr